Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 22/12/2021 à 15h45
Réference de l'AR : 002-210201604-20211216-d2021_212-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de l'AISNE
ARRONDISSEMENT de LAON
CANTON de CHAUNY
COMMUNE de CHAUNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 16 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 16 décembre à 19 heures, les membres du conseil municipal de la Ville de CHAUNY, se sont réunis dans les salons de l'hôtel de ville sur la convocation de M. le Maire, adressée le 10 décembre 2021 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : M. LIEVIN, Maire.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Etaient présents :

Régis LAPERSONNE
Josiane GUFFROY
David TELATYNSKI
Sylvia AGATI
Yves VALLERAND
Catherine LEFEVRE
Mario LIRUSSI
Maryse GREHAN
Dominique IGNASZAK
Francis HEREDIA
Monique LEFEVRE
Jean-Luc RENAUX
Tewfik FERGUEN
Sophie MEURET
Sarah PIRAUX
Steve WATIER
Benjamin LECAREUX
Maxime RATEL
Marie-Claude GOSSET
Alban DELFORGE
Karim CHAFI

Mandat de procuration : Mme LACAILLE à M. LAPERSONNE ; Mme LEDOUX à Mme PIRAUX ; Mme ISSAAD à Mme AGATI ; M. EL BAIED à M. LIEVIN ; Mme CAURE à Mme GREHAN ; Mme NOE-LAVAUZELLE à Mme LEFEVRE C ; Mme OCTOBON à M. DELFORGE
Absents excusés : Mmes LETRILLARD, FIAN, MM. BEAURAIN et GANTOIS
Secrétaire de séance : Mme LEFEVRE Monique

Assistaient à la séance en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. FOUCHER Fabrice, Directeur Général des Services
Mme LAVALLARD Sylvie, Directrice Générale Adjointe

Membres présents.....22
Absents ayant donné mandat de procuration.....07
Absents.....04
Votants.....29

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 22/12/2021 à 15h45
Réference de l'AR : 002-210201604-20211216-d2021_212-DE

Délibération 2021 - 212

05 – MARKET PLACE – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'AISNE – AUTORISATION A DONNER A MONSIEUR LE MAIRE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES SUBSEQUENTES.

Le soutien au commerce de proximité est l'une des priorités de la municipalité.

L'an dernier, la Ville a souhaité accompagner les commerçants et artisans de Chauny dans leur transformation digitale. L'option choisie pour les aider a été la création d'une market place Chauny Shopping en partenariat avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Aisne.

La ville s'est engagée à accompagner financièrement les 100 premiers commerçants qui souhaitaient adhérer à la plateforme en prenant à sa charge leur frais d'adhésion et leur frais d'abonnement pendant 1 an. Un accompagnement individuel et une formation à l'utilisation du site de e-commerce leur ont également été offerts.

Pour rappel, l'accès à cette vitrine en ligne est soumis à des droits d'inscription fixes uniques de 50 € HT par commerçant et à un abonnement de 30 € HT par mois et par commerçant.

Depuis l'ouverture le 15 avril 2021 :

Nombre de territoires présents sur la plateforme : 7 dont 2 villes, 4 intercommunalités et 1 groupement d'indépendants
Nombre d'adhérents Chauny : 48 (soit 26.67% de la plateforme départementale)
Nombre de produits Chauny: 1 778 (soit 34.73% de la plateforme départementale)
Nombre de pages vues Chauny : 17 382 (soit 22.50% de la plateforme départementale)
Réseaux sociaux page Chauny Shopping : 805 abonnés, 87 400 personnes touchées

Les retours d'expérience prouvent que la moyenne est de 2 ans pour une optimisation complète des usages d'une plateforme numérique. Chauny-Shopping ayant 8 mois d'existence, celle-ci est toujours en phase de développement.
Les bénéfices de la plateforme ont déjà été observés. Les premiers effets attendus étaient l'augmentation de la visibilité en ligne des commerçants et les ventes en magasin réalisées grâce au flux de clients provenant du numérique.

La ville souhaite continuer à aider son tissu commercial, toujours dans l'ambition de redynamiser son centre-ville. Il convient donc de prolonger le partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aisne par le biais de la convention 2022 jointe en annexe.

Il est proposé d'apporter une aide financière aux commerçants et artisans comme suit :

- Le coût mensuel de l'abonnement (30 € HT, soit 36 € TTC) jusqu'au 31/12/2022 concernant le renouvellement annuel des contrats d'adhésion signés par les commerçants en 2021,

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 22/12/2021 à 15h45
Réference de l'AR : 002-210201604-20211216-d2021_212-DE

- Le montant de l'inscription (50 € HT, soit 60 € TTC par commerçant) ainsi que le montant de l'abonnement mensuel (30 € HT, soit 36 € TTC) jusqu'au 31/12/2022 concernant les nouveaux adhérents avec un premier contrat d'adhésion signé au cours de l'année 2022.

Le montant global de cette aide est estimé à 26 200€ HT (31 440 € TTC) sur la base de 70 adhérents (dont 20 nouveaux inscrits potentiels)

Vu l'avis favorable de la commission des finances,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve les termes du projet de la convention,
- Fixe la participation maximale de la ville à 31 440 € TTC,
- Autorise M. le Maire à accomplir toutes les formalités subséquentes.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifié exécutoire,
Chauny, le 22/12/2021
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général,

Fabrice FOUCHER.

Pour extrait conforme,
Affiché le 23 décembre 2021
Le Maire,

Emmanuel LIEVIN.